

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

Remarque : les différentes études et leurs prestataires sont signalés en annexe.

▪ Solutions de gestion proposées par le CETMEF

- Le CETMEF a procédé à un classement des différentes solutions de gestion envisageables sur la Baie de Wissant.
Ces solutions sont classées en fonction des enjeux auxquels elles répondent.

Les résultats du CETMEF et de l'ULCO permettent une meilleure compréhension du fonctionnement hydrosédimentaire de la Baie (actions marines et faible stock sédimentaire) et viennent donc compléter l'évaluation des risques d'érosion. A partir de ces informations, le CETMEF propose plusieurs solutions de gestion possibles suivant le type d'enjeu. Les techniques possibles envisageables :

▪ Poursuivre les enrochements ou le perré

L'objectif de cette gestion serait de protéger localement le pied de la Dune d'Aval.

Ce type d'intervention engendrerait un déplacement de l'érosion et donc ne serait pas une solution durable.

• La mise en place d'un épi en pieux expérimental à proximité de la Dune d'Aval.

Cette ouvrage aurait pour objectif de ré-ensabler le pied de la dune. Mais le problème est la probable absence de transit sédimentaire, paramètre indispensable à la réussite d'une telle méthode de gestion. De plus, il est rappelé que la Baie de Wissant est un site classé et que toute implantation d'ouvrage devra faire l'objet d'un examen et d'une autorisation.

De plus un seul épi ne constitue pas un ouvrage de défense suffisant. Il faudrait implanter une batterie d'épis (environ 4 à 5 épis). Les conséquences en terme de qualité du paysage et d'accueil du public seraient relativement négatives.

▪ Mise en place d'un perré bas ensablé

L'objectif de cette gestion serait également de protéger localement le pied de la Dune d'aval.

Cette technique combine une méthode douce et une méthode dure. Elle permet de traiter en transition une protection longitudinale. Mais elle ne modifie pas le niveau de l'estran.

▪ Réaliser un ré-ensablement

L'objectif de cette gestion serait de retrouver une plage et de stabiliser les dunes et ainsi d'intervenir sur l'ensemble des enjeux de la baie.

Le ré-ensablement naturel est peu envisageable car le système de la baie est en fort déficit sédimentaire.

Pour que cette gestion soit pérenne, il convient de ré-ensabler au droit de la digue, au niveau des zones aval et amont, mais également au niveau des petits fonds., et un entretien de ce ré-ensablement devra être prévu. Celui-ci pourrait être envisagé sous la forme d'une gestion éolienne sur un long terme.

Il reste à déterminer la zone d'action pour en déduire le volume de sable nécessaire pour une telle méthode de gestion. Les problèmes de la zone d'emprunt, du coût et de la prise de la maîtrise d'ouvrage se posent.

Le SMBC rappelle qu'une intervention pour ré-ensabler l'estran sur une longueur de 1 kilomètre (du poste de secours jusqu'aux enrochements) et une largeur de plage de 50 mètres, permettant une trentaine de mètres de plage découverte à marée haute (pour un coefficient moyen) et donc évitant l'attaque de la mer sur l'ouvrage de défense, nécessite un apport de 50 000 m³ de sable. Or dans l'optique d'une gestion globale des phénomènes d'érosion dans la baie, il faudrait prolonger ce ré-ensablement au-delà des enrochements et jusqu'au bas de plage. Les volumes de sable nécessaires se situeraient aux environs de 300 000 m³.

■ Discussion sur les solutions de gestion

La solution retenue doit prendre en compte les enjeux identifiés sur ce secteur en terme de développement de l'accueil touristique et de préservation de la qualité du paysage et de l'environnement. La Baie de Wissant se situe au cœur du Site des deux Caps, l'intervention devra donc s'inscrire dans une démarche complémentaire à celle développée sur ce site remarquable par l'Opération Grand Site National.

Le ré-ensablement massif de la plage est la solution qui paraît être la plus pérenne et la plus adaptée à ce site et ses enjeux.

Cette solution, à coût élevé nécessite un montage technique et financier complexe.

La question posée est donc celle de la maîtrise d'ouvrage, tant pour l'étude de faisabilité que pour les travaux.

La communauté de communes fait savoir qu'elle n'a pas les compétences pour assurer des travaux ; toutefois elle saisira par courrier, l'Etat, le Conseil Régional et le Conseil Général sur l'ampleur des travaux à entreprendre et sur la nécessité de trouver un maître d'ouvrage d'un niveau correspondant à celui des enjeux.

Le SMCO pour sa part, n'envisage pas de prendre de maîtrise d'ouvrage, laquelle, selon lui, se situe plutôt à une échelle départementale, voire régionale ou nationale.

Quelle que soit la maîtrise d'ouvrage retenue, la mobilisation de l'ingénierie technique et financière nécessitera un temps qui dépasse les délais d'action auxquels s'attendaient la Ville de Wissant et les riverains regroupés dans l'association des Amis de Wissant pour mettre en œuvre des mesures d'urgence de lutte contre l'érosion. Le groupe technique propose qu'en attendant, des casiers de ganivelles soient disposés dans le secteur ouest de la digue, à la suite des enrochements, afin de pouvoir bénéficier des saisons de printemps et d'été pour constituer un stock de sable au pied de la Dune d'Aval.

Les services maritimes, déjà sollicités pour une subvention pour la pose d'un épi en pieux, étudieront la possibilité de remplacer cet épi par des casiers. La Ville de Wissant se rapprochera du SMBC pour la mise en œuvre de cette solution transitoire et provisoire dans l'attente d'un rechargement.